



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/246

Adhésion au Club Décibel villes.

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/246 - ADHESION AU CLUB DECIBEL VILLES. (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Club Décibel villes accompagne les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'environnement sonore. Le club soutient la dynamique des collectivités qui s'engagent sur ce plan en leur offrant des services et en favorisant les échanges entre elles. L'appartenance au club est un signe de reconnaissance de la qualité de vie dans une ville. Le club est animé par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB, www.bruit.fr)

Le club décibel Villes a pour objectifs :

- De mettre en commun les compétences et les ambitions des collectivités en favorisant les échanges entre elles, et en capitalisant les expériences menées dans les domaines suivants : urbanisme et construction, mobilité et transports, gestion du patrimoine et des services communaux, gestion des activités économiques, prise en compte des activités culturelles et de loisirs, traitement des bruits de voisinage et médiation.

- De créer des liens avec des partenaires industriels ou institutionnels spécialistes de domaines particuliers comme la réduction du bruit de circulation, l'isolation des bâtiments publics ou des logements sociaux, la médiation, la valorisation du patrimoine sonore...

L'adhésion au Club est soumise à cotisation fixée à 0,01 € par habitant (avec un minimum de 150 € et un maximum de 2 000 €), soit pour notre Ville 2 000 €.

L'adhésion est annuelle et se renouvelle par tacite reconduction.

Aussi, il vous est proposé d'adhérer à cette association au titre des missions précitées.

Où l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1. L'adhésion au Club Décibel villes pour un montant de 2 000 € est approuvée.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6281, fonction 512, ligne de crédit 68709, Programme SUPPORTEU, Opération THEM.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE